



Composante du produit n° 96-325-XIF2007000
Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne au catalogue de Statistique Canada

Article

Le bio : l'évolution d'un créneau

par Jenny Kendrick, Statistique Canada

28 mars 2008



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Le bio : l'évolution d'un créneau

par Jenny Kendrick, Statistique Canada



Photo : Rick Dunphy

Il semble ne pas se passer une journée sans que l'on entende ou voit le terme « bio » utilisé pour commercialiser des aliments, des cosmétiques ou des vêtements. Ce terme est devenu un mot fourre-tout synonyme de produits sains et de meilleure qualité. En raison de la demande des consommateurs et d'une visibilité accrue, on met en valeur de nombreux produits alimentaires biologiques au Canada dans les épiceries, les magasins d'aliments naturels, les marchés de producteurs et les projets d'agriculture soutenue par la communauté. Pour les consommateurs, le défi est de savoir ce qu'on entend vraiment par « bio ». Est-ce la même chose que « certifié biologique »?

À propos de l'agriculture biologique

Le mouvement de l'agriculture biologique résulte d'un effort de la part de certains producteurs et consommateurs de recourir à des pratiques d'agriculture et de production d'aliments qu'ils perçoivent comme étant des pratiques durables et plus respectueuses de l'environnement. En général, l'agriculture biologique cherche à éviter l'utilisation d'engrais chimiques, de pesticides de synthèse, de médicaments vétérinaires synthétiques, d'organismes génétiquement modifiés et de certaines substances de transformation et de conservation des aliments. Il faut souligner que bon nombre de ces pratiques et produits sont



Photo : Jenny Kendrick

maintenant réglementés à la fois pour les entreprises traditionnelles et les entreprises biologiques. Par exemple, ces pratiques décrivent comment et quand le bétail peut ou doit être traité avec des médicaments vétérinaires ainsi que la période après le traitement pendant laquelle les produits d'origine animale doivent être exclus du marché, l'utilisation d'engrais et de fumier, l'approbation de produits de lutte antiparasitaire et la délivrance de permis à ceux qui en font l'application ainsi que l'approbation d'ingrédients alimentaires et de normes relatives à la transformation.

Que signifie certifié biologique?



Photo : Lynda Hall

Les producteurs de produits certifiés biologiques doivent se soumettre à un processus formel selon lequel une tierce partie, appelée organisme certificateur, s'assure que les méthodes de production de l'exploitation agricole sont conformes à l'ensemble des normes biologiques prescrites. Dans la pratique, cela signifie qu'un agent de l'un des plus de 30 organismes certificateurs actifs au Canada, soit des groupes canadiens ou des groupes étrangers privés, visitera l'exploitation agricole ou les installations de transformation de produits biologiques pour mener une vérification visant à s'assurer que le producteur respecte les normes de pratique de l'organisme certificateur et/ou les normes des autorités pour lesquelles celui-ci est autorisé à accorder la certification biologique. Les droits annuels actuels pour ce service peuvent s'élever à 1 000 \$ ou plus selon l'exploitation. Le producteur doit aussi s'acquitter de travaux administratifs supplémentaires pour obtenir la certification.

En 1999, le Canada a adopté des normes biologiques nationales auxquelles il n'était pas obligatoire de se conformer. Il était donc courant que les normes établies par les organismes individuels de certification diffèrent entre elles. Alors que les produits biologiques occupent une place de plus en plus importante sur le marché, de nombreuses autorités, dont l'Union européenne, le Japon, les États-Unis et la province de Québec, ont entamé des démarches pour adopter des normes biologiques certifiées par le gouvernement. Certains organismes certificateurs actifs au Canada certifient les producteurs d'après l'une ou plusieurs de ces normes nationales afin qu'ils puissent accéder aux différents marchés internationaux.

Le Canada adopte une norme nationale sur les produits certifiés biologiques

Le règlement fédéral sur les produits biologiques, soit le Règlement sur les produits biologiques, doit entrer en vigueur le 14 décembre 2008. À compter de cette date, les produits biologiques commercialisés sur les marchés interprovincial et international devront être certifiés par un organisme certificateur agréé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). La norme nationale sur l'agriculture biologique, qui établit les pratiques autorisées et interdites, peut être consultée en ligne sur le site de l'Office des normes générales du Canada.



Prime biologique



Pour des raisons d'administration, d'affaires et de réglementation, d'autres agriculteurs (traditionnels et du domaine biologique mais non certifiés) suivent souvent les principes énoncés dans les règlements sur les produits certifiés biologiques. Cependant, lorsque les exploitants respectent l'ensemble des règlements, leur souplesse en matière de gestion de leur entreprise diminue et leur fardeau administratif s'alourdit. C'est donc pourquoi les consommateurs ont souvent à payer une prime pour les produits certifiés biologiques. Par exemple, les producteurs de cultures certifiées biologiques doivent fréquemment désherber manuellement alors que les exploitations

agricoles traditionnelles peuvent, en respectant le cadre réglementaire, avoir recours au désherbage chimique là où il est logique de le faire d'un point de vue opérationnel.

Les Canadiens achètent plus de produits certifiés biologiques

En 2006, le Centre d'agriculture biologique du Canada (CABC) a commandé une étude sur les ventes de produits certifiés biologiques réalisées par les principaux supermarchés traditionnels. L'étude a révélé que les ventes totales d'aliments certifiés biologiques avaient augmenté de 28 % globalement entre 2005 et 2006. Au cours de cette période, les ventes de produits certifiés biologiques préemballés se sont accrues de 31 % et celles de produits frais, de 22 %. Malgré cette impressionnante croissance, moins de 1 % des 46,5 milliards de dollars dépensés dans les épiceries à l'échelle nationale en 2006 a été attribué aux ventes de produits certifiés biologiques. (Pour plus de renseignements sur le CABC, voir l'encadré intitulé « Le CABC, une source de recherche et de leadership ».)



Photo : Jenny Kendrick

Les meilleures ventes d'aliments certifiés biologiques comprenaient les légumes frais (25 %), les boissons autres que le lait (18 %), les fruits frais (13 %) et les produits laitiers (11 %). Le reste, soit 33 % des ventes de produits certifiés biologiques dans les épiceries, était constitué d'autres articles d'épicerie, c'est-à-dire une variété de produits tels que le pain et les céréales, ainsi que les aliments préparés et emballés, dont les aliments congelés. Près de la moitié des ventes de 102 millions de dollars de légumes frais certifiés biologiques provenaient de la vente combinée de salades mises en sac et de légumes latifoliés. Quant aux 52 millions de dollars de ventes de fruits certifiés biologiques, 25 % avaient été consacrés à l'achat de bananes et 23 %, à l'achat de pommes.



Photo : Jenny Kendrick

L'étude a également démontré que la demande d'aliments certifiés biologiques progresse dans toutes les régions, mais qu'elle est plus forte en Colombie-Britannique. En effet, un impressionnant 26 % de toutes les ventes d'aliments certifiés biologiques au Canada se font en Colombie-Britannique, qui ne représente que 13 % de la population du Canada. En termes de croissance, les supermarchés de l'Alberta affichaient la plus forte progression des ventes entre 2005 et 2006 (44 %), suivis de ceux de la Colombie-Britannique et des Maritimes (34 %), de l'Ontario (24 %) et du Québec (21 %).

Les consommateurs canadiens s'attendent maintenant à ce qu'une variété de fruits et légumes frais soit disponible toute l'année. La quantité moyenne de fruits et légumes disponibles pour la consommation par Canadien en 2006 s'élevait à 37,8 kilogrammes de légumes frais par personne et à 37,6 kilogrammes de fruits. Malheureusement, la proportion de fruits et légumes biologiques est inconnue.

Une visite dans n'importe quelle épicerie confirme qu'une proportion importante de ces fruits et légumes frais ne sont pas cultivés au Canada. Pour de nombreux fruits et légumes frais, les agriculteurs canadiens — qu'ils soient biologiques ou traditionnels — ne peuvent faire plus d'une récolte par année. D'autres ne poussent tout simplement pas au Canada, deux des fruits les plus populaires, les bananes et les oranges, constituant de bons exemples. Les besoins élevés en main-d'œuvre associés à la culture des fruits et des légumes, particulièrement au moment de la récolte, peuvent également procurer un avantage concurrentiel aux pays dont les coûts de main-d'œuvre sont inférieurs à ceux du Canada.

Les produits importés comblent la demande : 93 % de nos fruits frais et 46 % de nos légumes frais ont été importés en 2006. À l'exception des tomates, des concombres et des poivrons, produits dans les serres canadiennes, ainsi que des légumes en entreposage, tels que les carottes, les navets, les pommes de terre et les courges, nous devons nous tourner vers les pays du sud pour la plupart de nos légumes frais en hiver.

Supermarchés ou autres espaces de vente?

Bien qu'il n'existe aucune étude officielle sur les ventes hors des supermarchés, les auteurs de l'étude du CABC ont estimé qu'un peu moins de 60 % des produits certifiés biologiques sont vendus ailleurs — petites chaînes d'épicerie, grandes chaînes de magasins d'aliments naturels, magasins indépendants d'aliments naturels, entrepôts-clubs, secteur de la restauration et autres magasins spécialisés. Les produits vendus dans les marchés de producteurs, à la ferme et par la livraison de boîtes de produits alimentaires dans le cadre de projets agricoles soutenus par la collectivité contribuent également à ces ventes.

Certains des produits vendus à ces endroits peuvent être désignés biologiques même si le producteur n'a pas obtenu de certification officielle. D'autres étiquettes peuvent porter des mentions telles que « sans pesticides », « biodynamique », « élevé en liberté » ou « naturel ». Ces producteurs conservent une clientèle fidèle grâce à une relation personnelle qui permet au producteur et au consommateur de discuter du mode de culture ou d'élevage. Ils peuvent ne pas avoir besoin d'une certification biologique officielle par un tiers pour soutenir leurs affaires.



Photo : Jenny Kendrick

Les acteurs du secteur biologique changent avec la croissance du marché

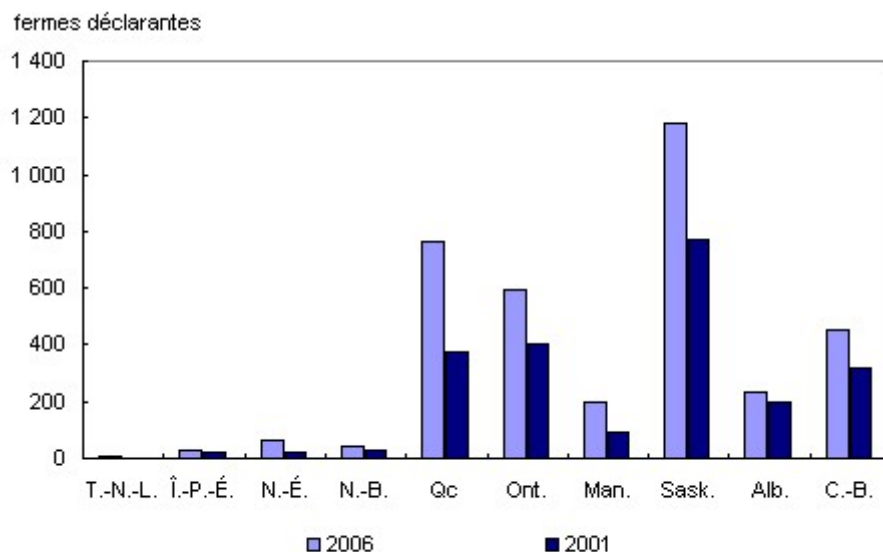
Pour certains partisans du « bio », l'adoption généralisée de normes relatives aux produits certifiés biologiques a posé un dilemme. Alors que la production certifiée biologique est uniquement un cadre de réglementation qui décrit les pratiques acceptables, pour certains, les principes comportent une vision de production et de commercialisation restreintes fondées sur la collectivité — caractéristiques types de l'industrie avant sa croissance généralisée. Toutefois, le passage d'un marché de niche à un marché de masse a entraîné l'adoption de normes biologiques par de nombreux acteurs du marché ayant déjà réussi à répondre à la demande des consommateurs du marché de masse en produits traditionnels. Ces acteurs comprennent les grandes exploitations agricoles centralisées et spécialisées, souvent situées à l'extérieur du Canada dans le cas des producteurs de fruits et de légumes, qui sont en mesure de livrer toute l'année d'importantes quantités de produits frais de manière constante aux détaillants qui répondent aux besoins de l'acheteur moyen. Les données recueillies par le Recensement de l'agriculture de 2006 donnent un aperçu de la manière dont l'agriculture canadienne répond à la demande croissante en produits biologiques frais et sur ce qui a changé depuis 2001.

La croissance de la demande s'accompagne d'une croissance de l'industrie

Le nombre de fermes certifiées biologiques au Canada a enregistré une croissance de près de 60 % depuis 2001, passant de 2 230 fermes ayant déclaré des produits certifiés biologiques dans leur questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2001 à 3 555 en 2006, ce qui représente 1,5 % de toutes les fermes au Canada. La Saskatchewan reste la province qui compte le plus grand nombre de fermes ayant déclaré des produits certifiés biologiques. Elle affichait en outre la plus forte croissance du nombre de fermes déclarantes, suivie du Québec. Ensemble, le Québec et la Saskatchewan représentaient

plus de la moitié de l'augmentation totale du nombre de fermes ayant une production certifiée biologique au Canada (figure 1).

Figure 1
Fermes ayant déclaré des produits certifiés biologiques, par province, 2006 et 2001



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture.

Les agriculteurs devaient également indiquer dans le questionnaire du Recensement de l'agriculture de 2006 les produits biologiques non certifiés. Près de 12 000 producteurs qui utilisent des pratiques biologiques sans détenir une certification officielle ont ainsi eu l'occasion de s'identifier. Beaucoup d'entre eux vendent leurs produits dans les marchés de producteurs, dans le cadre de projets agricoles soutenus par la collectivité ou autres entreprises de vente directe. L'Ontario comptait le plus grand nombre de fermes déclarantes dans cette catégorie, suivi de la Colombie-Britannique et de l'Alberta (tableau 1).

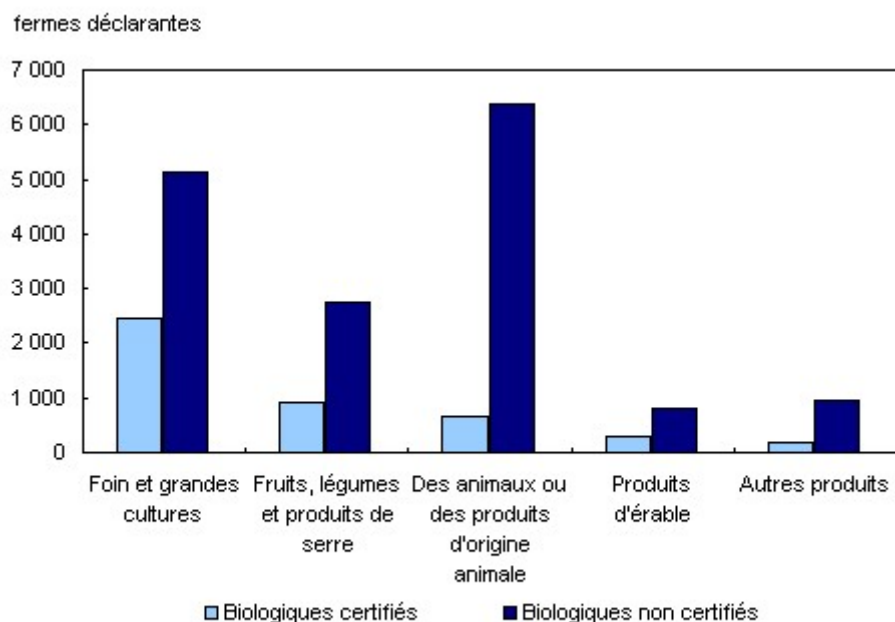
Tableau 1
Produits biologiques non certifiés, selon le type de produits, 2006

| Province | Fermes ayant déclaré des produits biologiques non certifiés | Foin et grandes cultures | Fruits, légumes et produits de serre biologiques certifiés | Des animaux ou des produits d'origine animale | Produits d'érable | Autres produits |
|-------------------------|---|--------------------------|--|---|-------------------|-----------------|
| Terre-Neuve-et-Labrador | 49 | 16 | 27 | 21 | 0 | 6 |
| Île-du-Prince-Édouard | 49 | 17 | 9 | 30 | 1 | 4 |
| Nouvelle-Écosse | 294 | 67 | 130 | 141 | 15 | 40 |
| Nouveau-Brunswick | 196 | 60 | 79 | 87 | 33 | 26 |
| Québec | 1 500 | 483 | 373 | 510 | 481 | 91 |
| Ontario | 2 989 | 1 350 | 746 | 1 545 | 254 | 326 |
| Manitoba | 600 | 308 | 91 | 303 | 8 | 55 |
| Saskatchewan | 1 088 | 684 | 88 | 568 | 0 | 42 |
| Alberta | 2 405 | 1 388 | 212 | 1 455 | 0 | 98 |
| Colombie-Britannique | 2 767 | 753 | 999 | 1 720 | 6 | 258 |
| Canada | 11 937 | 5 126 | 2 754 | 6 380 | 798 | 946 |

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture.

Les produits d'origine animale étaient les produits biologiques non certifiés les plus fréquemment déclarés, avec 6 380 exploitations déclarantes (figure 2). La majorité de ces exploitations étaient situées en Colombie-Britannique (27 %), en Ontario (24 %) et en Alberta (23 %).

Figure 2
Production biologique selon le type de produit, Canada, 2006



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture.

En 2006, 640 fermes au Canada ont déclaré produire un produit de transition, indiquant ainsi qu'elles étaient en voie de convertir une partie ou la totalité de leur exploitation agricole aux normes relatives aux produits certifiés biologiques.

La production certifiée biologique la plus courante?

Probablement pas celle à laquelle vous pensez — mais c'est ce que nous faisons de mieux

Les grandes cultures et le foin constituent la production certifiée biologique dominante, avec 2 462 exploitations déclarantes. Près de la moitié de ces exploitations sont situées en Saskatchewan, l'Ontario la suivante loin derrière (19 %) (tableau 2).

Le Canada dispose d'un avantage concurrentiel pour la culture des céréales et des oléagineux en raison du climat et des vastes étendues de terres cultivées, propices à la mécanisation. Il est donc tout à fait logique que les grandes cultures et de foin biologiques constituent la production certifiée biologique la plus courante. Une bonne partie des



Photo : Paul Rainville

grandes cultures cultivées biologiquement est vendue à l'étranger et n'est donc pas transformée, vendue ou consommée au Canada.



Photo : Centre d'agriculture biologique du Canada

Selon la Commission canadienne du blé, plus de 71 000 tonnes de blé, de blé dur et d'orge certifiés biologiques de l'Ouest canadien ont été vendues en 2005 : 50,7 % aux États-Unis, 31,2 % à l'Union européenne, 1,4 % au Japon et seulement 16,7 % sur le marché intérieur. Les exportations d'orge certifiée biologique comprennent l'orge de premier choix, qui désigne les variétés d'orge produites commercialement et sélectionnées pour la production de malt, qui sont vendues à un prix majoré. Au Canada, environ 20 % seulement de

toute la production d'orge brassicole est réellement sélectionnée pour le maltage chaque année. Entre la campagne agricole 2000-2001 et la campagne agricole 2005-2006, la quantité de grains certifiés biologiques vendue par la Commission canadienne du blé a augmenté de 87,3 %.

Le Canada cultive et exporte également d'autres céréales et oléagineux certifiés biologiques outre le blé, le blé dur et l'orge. Les producteurs certifiés biologiques produisent en effet des variétés spécialisées de grains anciens, telles que l'épeautre et le kamut, qui offrent une alternative aux personnes qui ont des difficultés à digérer la farine de blé. Les autres cultures certifiées biologiques cultivées comprennent le soya, l'avoine, le lin, le chanvre, le seigle, le sarrasin, les lentilles, les pois, la menthe, l'échinacée et la lavande.

Tableau 2
Produits certifiés biologiques, par province, 2006 et 2001

| Province | Fermes ayant déclaré des produits biologiques certifiés | | Foin et grandes cultures | | Fruits, légumes et produits de serre biologiques certifiés | | Des animaux ou des produits d'origine animale | | Produits d'érable | | Autres produits | |
|-------------------------|---|-------|--------------------------|-------|--|------|---|------|-------------------|------|-----------------|------|
| | 2006 | 2001 | 2006 | 2001 | 2006 | 2001 | 2006 | 2001 | 2006 | 2001 | 2006 | 2001 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 4 | 3 | 0 | 0 | 4 | 3 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Île-du-Prince-Édouard | 31 | 23 | 19 | 11 | 24 | 17 | 4 | 3 | 0 | 0 | 2 | 6 |
| Nouvelle-Écosse | 61 | 23 | 16 | 6 | 50 | 20 | 12 | 10 | 3 | 0 | 14 | 5 |
| Nouveau-Brunswick | 42 | 25 | 14 | 6 | 27 | 16 | 8 | 6 | 8 | 4 | 7 | 3 |
| Québec | 765 | 372 | 303 | 105 | 208 | 125 | 161 | 53 | 279 | 119 | 42 | 35 |
| Ontario | 593 | 405 | 467 | 308 | 174 | 120 | 172 | 120 | 8 | 6 | 34 | 32 |
| Manitoba | 196 | 90 | 170 | 74 | 21 | 7 | 44 | 17 | 0 | 0 | 3 | 8 |
| Saskatchewan | 1 181 | 773 | 1 170 | 720 | 19 | 18 | 102 | 59 | 1 | 0 | 11 | 46 |
| Alberta | 230 | 197 | 193 | 142 | 31 | 21 | 84 | 60 | 0 | 0 | 13 | 30 |
| Colombie-Britannique | 452 | 319 | 110 | 70 | 358 | 267 | 86 | 53 | 0 | 0 | 63 | 45 |
| Canada | 3 555 | 2 230 | 2 462 | 1 442 | 916 | 614 | 673 | 381 | 299 | 129 | 190 | 211 |

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture.

Les fruits, les légumes et les produits de serre certifiés sont à la hausse dans toutes les provinces



Photo : Lynda Hall

Malgré les défis climatiques du Canada, un nombre important d'exploitations certifiées biologiques déclarent une production de fruits et de légumes. Tout comme en 2001, la deuxième catégorie de produits certifiés biologiques la plus souvent mentionnée reste les fruits, les légumes et les produits de serre. Bien que chaque province ait enregistré une croissance du nombre de fermes déclarantes dans cette catégorie depuis le dernier recensement, certaines provinces ressortent.

En 2006, près de 80 % (358) de toutes les fermes certifiées biologiques en Colombie-Britannique ont déclaré cultiver des fruits, des légumes et des produits de serre certifiés (tableau 3). Le Québec, avec 208 fermes, comptait le deuxième plus grand nombre de producteurs certifiés au Canada déclarant des

fruits, légumes et produits de serre. Le Canada Atlantique comptait également un pourcentage élevé de fermes déclarantes dans cette catégorie : 76,1 % ou 105 fermes dans la région.

Selon le tableau 3, la Colombie-Britannique (39,1 %), suivie du Québec (22,7 %) et de l'Ontario (19,0 %), constituent la majorité (80,8 %) de tous les producteurs biologiques ayant déclaré des fruits, des légumes ou des produits de serre. Depuis le dernier recensement, en matière de croissance importante, les producteurs de la Nouvelle-Écosse ayant signalé une production dans cette catégorie sont passés de 20 à 50 fermes et le Manitoba est passé de 7 à 21 fermes.

Tableau 3
Fermes ayant déclaré des fruits, légumes ou produits de serre certifiés biologiques, 2006 et 2001

| Province | fermes déclarantes | | répartition relative | |
|-------------------------|--------------------|------|----------------------|-------|
| | 2006 | 2001 | 2006 | 2001 |
| Terre-Neuve-et-Labrador | 4 | 3 | 0,4 | 0,5 |
| Île-du-Prince-Édouard | 24 | 17 | 2,6 | 2,8 |
| Nouvelle-Écosse | 50 | 20 | 5,5 | 3,3 |
| Nouveau-Brunswick | 27 | 16 | 2,9 | 2,6 |
| Québec | 208 | 125 | 22,7 | 20,4 |
| Ontario | 174 | 120 | 19,0 | 19,5 |
| Manitoba | 21 | 7 | 2,3 | 1,1 |
| Saskatchewan | 19 | 18 | 2,1 | 2,9 |
| Alberta | 31 | 21 | 3,4 | 3,4 |
| Colombie-Britannique | 358 | 267 | 39,1 | 43,5 |
| Canada | 916 | 614 | 100,0 | 100,0 |

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture.

La production de lait certifié biologique a presque quadruplé

Le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique produisent la majorité du lait de vache biologique au Canada. La part du Québec est la plus importante, avec 51,7 % de toute la production de lait certifié biologique en 2005-2006. L'Ontario affichait une part de 28,4 % et la Colombie-Britannique, près de 19,9 %.

La production de lait certifié biologique au Canada a presque quadruplé, passant de 10,7 millions de litres



Photo : Stewart Wells

pour l'année laitière 2000-2001 à plus de 40,8 millions de litres pour l'année laitière 2005-2006. Bien que la demande de lait de vache certifié biologique ait continué de croître et que la production de lait biologique ait enregistré une hausse marquée, les produits laitiers biologiques représentaient moins de 1 % des 74 milliards de litres de lait produits en 2005-2006. (L'année laitière commence le 1er août et se termine le 31 juillet de l'année suivante, de sorte que la période annuelle de répartition des quotas de lait qui servent à la gestion des approvisionnements débute après la grande période de production estivale.)

La croissance du marché biologique comporte les mêmes défis que ceux du marché traditionnel

Les résultats du Recensement de l'agriculture et de l'étude du CABC montrent que la demande de produits alimentaires biologiques augmente et que les agriculteurs canadiens font de leur mieux pour y répondre, compte tenu de notre climat et de la conjoncture économique.

Pourtant, il est clair que le passage du marché biologique spécialisé d'un marché de niche à un marché de masse comporte à de nombreux égards les mêmes défis et occasions que ceux de la collectivité agricole générale.

Alors que les fruits et légumes biologiques comptent parmi les produits les plus visibles dans les points de vente, la production nationale ne répond pas à la demande pour les mêmes raisons qui interpellent les producteurs traditionnels canadiens de fruits et de légumes. Parmi ces raisons figurent principalement nos hivers et les consommateurs, qui s'attendent à avoir des produits frais toute l'année.

Toutefois, les producteurs de grandes cultures biologiques ont exploité les mêmes avantages concurrentiels, c'est-à-dire le climat et les vastes étendues de terres cultivées propices à la mécanisation, que leurs homologues traditionnels pour réussir à l'échelle nationale et internationale.

Le CABC, une source de recherche et de leadership



Photo : Erik Dorff

Le Centre d'agriculture biologique du Canada (CABC), fondé en 2001 et situé au Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, à Truro, en Nouvelle-Écosse, joue un rôle de premier plan au chapitre de la recherche et de l'éducation dans le domaine de l'agriculture biologique au Canada. En plus du Collège d'agriculture de la Nouvelle-Écosse, le CABC coordonne et développe des projets de recherche et des cours en ligne dans le domaine de l'agriculture biologique en collaboration avec les facultés d'agronomie des universités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la

Saskatchewan, du Manitoba, de Guelph et des universités McGill et Laval.

Le personnel du CABC participe aux recherches en milieu réel et présente leurs résultats dans le cadre de conférences régionales et nationales. Les résultats des recherches sont publiés dans des publications agricoles, et le site Web du CABC (www.organiccentre.ca) contient des sommaires de recherche, des reproductions de tous les articles du CABC parus dans la presse, des liens vers des organismes canadiens du secteur biologique, des visites virtuelles de fermes et une foule d'autres renseignements utiles.

Le CABC est financé principalement par le Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) d'Agriculture et Agroalimentaire Canada et par le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG).